FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM ABEILLE VIE**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Actions Amérique.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0007017488	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	152 euros	Tous souscripteurs, particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance	Pas de minimum	Pas de minimum
IH	FR0013423662	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels souhaitant bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change.	Pas de minimum	Pas de minimum

C1 - Public

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie américaine et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions américaines sur une durée de placement recommandée de 5 ans et réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence le S&P 500 EUR (hedged pour la part IH).

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice S&P 500 EUR Net Total Return (cours de clôture, dividendes réinvestis) :

- part I : S&P 500 EUR Net Total Return (SPTRNE)
- part IH : S&P 500 EUR Hedged Net Total Return (SPXUXEN)

L'indice S&P 500 EUR est un indice actions composé des 500 plus grandes capitalisations des marchés d'actions américaines émises par des sociétés industrielles. Il est calculé quotidiennement et publié par Standard & Poor's.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le portefeuille sera exposé au minimum à 80% de l'actif net aux marchés d'actions nord-américains (USA, Canada, Mexique), et entre 0% et 20% de l'actif net aux marchés d'actions internationales.

Le portefeuille sera exposé, entre 0% et 20% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition aux titres issus des pays émergents sera limitée à 10% de l'actif net.

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans.

La sélection de titres au sein du FCP reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'OPC, dans la limite de 10% de l'actif net, et d'instruments dérivés et intégrant des dérivés.

La part IH sera systématiquement couverte contre le risque de fluctuation de la parité euro/dollar US. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille sera investi entre 80% et 100% de l'actif net en actions nord-américaines (USA, Canada, Mexique) et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou en droits de vote de sociétés ; et entre 0% et 20% de l'actif net en actions internationales.

Le portefeuille pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net en actions de pays émergents.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Le FCP pourra détenir des titres de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations et dans la limite de 10% de l'actif net, des titres de petites capitalisations. Ils seront libellés en dollar US, ou en autres devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net en autres devises, dont celles de pays émergents.

Le fonds est exposé à un risque de change à hauteur de 100% de son actif net. La part IH sera systématiquement couverte contre le risque de fluctuation de la parité euro/dollar US. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra investir entre 0% et 25% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en dollar US, en autres devises de pays de l'OCDE ou à hauteur de 10% de l'actif net en autres devises, dont celles de pays émergents.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations high yield
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Amérique du Nord, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, dont des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes notations.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et+8.

Le FCP pourra également investir dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) dans la limite de 10% de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- ■ Réglementés
- ■ Organisés
- ■ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ☐ Taux
- ■ Change
- ■ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Futures
- ■ Options
- ■ Swaps
- ■ Change à terme
- ■ Dérivés de crédit : Total Return Swap (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ■ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres…
- □ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ■ Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- □ Taux
- □ Change
- ■ Crédit

Nature des interventions :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Obligations convertibles
- ■ Obligations échangeables
- ■ Obligations avec bons de souscription
- ■ Obligations remboursables en actions
- ☐ Obligations contingentes convertibles
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- ■ Droits et warrants
- ■ Obligations callables
- ■ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :
Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :
Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :
Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :
L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille obligataire et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de change :
Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Pour la part IH, le risque de change lié à la variation du dollar US par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts.

Risque lié aux produits dérivés :
Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :
Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de liquidité :
Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité :
Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié aux pays émergents :
Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à cinq ans.

C1 - Public

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

1er janvier 2023 :

- Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022. En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS + % frais d'entrée.

3 janvier 2023 :
Changement ticker indice.

5 mai 2023 :
Ajout des droits & warrants dans la liste des instruments intégrant des dérivés autorisés.

1er septembre 2023 :

- Mise à jour du document-type DIC PRIIPS, conformément aux différentes précisions doctrinales apportées par l'Autorité des Marchés Financiers depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023 ;
- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») ;
- Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.

8 novembre 2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5% ;
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui sera désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès de la Direction Commerciale, soit par téléphone : +33 (0)1 40 68 17 17 ou par courriel : service.client@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

L'année 2023 a débuté avec des craintes inflationnistes mais, comme prévu, la désinflation a été bien engagée et les chiffres de l'inflation ont surpris favorablement à la fin de l'année. L'inflation totale a reculé de 6,4% en janvier à 3,1% en novembre aux États-Unis et de 8,6% à 2,4% en zone euro. L'ampleur et la rapidité de la baisse sont attribuables à deux composantes : l'effet de base favorable des prix de l'énergie et la désinflation des biens en lien avec la normalisation des problèmes de chaînes d'approvisionnement créés par le Covid. De plus, l'inflation très basse en Chine induit une poussée supplémentaire à la désinflation globale. La dernière ligne droite vers l'objectif de 2% des banques centrales est plus étroitement liée à l'inflation des services, qui est l'une des composantes les plus rigides de l'inflation en raison de l'inertie des salaires.

Une surprenante croissance US...
La véritable surprise de l'année 2023 a été l'exubérante croissance des États-Unis malgré le resserrement monétaire en cours. En janvier 2023, le consensus s'attendait à une croissance US de 0,3% en moyenne annuelle. Cependant, les données sur l'activité économique ne montraient pas de signes de ralentissement, et tout au long de l'année, les anticipations de croissance ont été révisées à la hausse, terminant 2 points plus haut, à 2,4% en décembre. Comment l'expliquer ? Premièrement, avec la politique « Bidenomics » : les chèques Covid ont soutenu la consommation privée, et les plans en faveur de la transition énergétique (Inflation Reduction Act) et des semiconducteurs (Chips Act) ont soutenu les investissements des entreprises et les dépenses en recherche et développement. Deuxièmement, les besoins de refinancement des entreprises américaines en 2023 ont été très faibles car elles avaient largement profité des taux nuls en 2020 et 2021. Troisièmement, la politique monétaire est restée accommodante jusqu'à la fin 2022, compte tenu du niveau de départ exceptionnellement bas des taux directeurs. Cette résilience explique la forte hausse des rendements obligataires américains à partir de l'été, qui ont culminé en octobre dernier à 5% en nominal et à 2,5 % en réel pour les maturités à 10 ans.

... **qui contraste avec l'atonie européenne**
La divergence du cycle économique américain avec le reste du monde, et en particulier avec la zone Euro, est manifeste au troisième trimestre où le PIB américain a frôlé les 5% en annualisé et la zone Euro a décru de 0,1% (0,4% en annualisé). L'hiver dernier, l'Europe a évité un rationnement du gaz, et donc la récession, grâce à la diversification de l'approvisionnement des sources de gaz et à une baisse de la demande des ménages et entreprises. Toutefois, l'économie de la zone Euro stagne depuis un an, et l'Allemagne est le pays qui souffre le plus lourdement des conséquences de la crise énergétique dans son tissu industriel et de la faible reprise chinoise post-Covid. Si le resserrement monétaire s'est fait sentir sur la demande, l'offre de crédit, les investissements en construction, et plus largement, sur l'activité dans le secteur immobilier, la consommation est la principale cause de la divergence manifeste de performance économique entre les États-Unis et l'Europe.
De son côté, la Chine a atteint son objectif de croissance à 5%, mais les deux principaux problèmes structurels du pays, l'immobilier et la démographie, pèsent sur la croissance de long terme et l'absence d'une annonce de soutien public massif comme par le passé est un silence assourdissant pour les marchés. Le gouvernement chinois a cherché le juste équilibre entre une relance budgétaire pour éviter les défauts immobiliers et le maintien des freins à la spéculation dans le secteur. Au total, la croissance mondiale en 2023 devrait s'afficher juste en dessous de 3%, grâce aux États-Unis (et à l'Inde) plutôt qu'à la Chine.

Les Banques centrales à l'assaut de l'inflation
La lutte contre l'inflation a été le thème porteur de toutes les Banques centrales en 2023, et le cycle de resserrement monétaire de 2022/2023 est un des plus connus par son ampleur et sa rapidité. Le taux directeur moyen des pays développés (pondéré par le PIB) est passé de 0,10% en janvier 2022 à 4,5% fin 2023, et celui des pays émergents de 4,9% à 8,5% sur la même période. En contre-tendance se trouvent seulement les Banques centrales chinoise (PBOC) qui a baissé ses taux, et japonaise (BoJ), qui a maintenu le contrôle de la courbe des taux mais avec plus de souplesse sur le niveau du taux 10 ans.

Ce n'est qu'au second semestre que les grandes Banques centrales ont levé le pied de l'accélérateur. Aux États-Unis, les taux directeurs sont inchangés à 5,5%, depuis juillet, et en zone Euro le taux de dépôt est à 4% depuis septembre. À partir de l'automne, les présidents de la Fed et de la BCE ont acté les bonnes nouvelles sur l'inflation et validé le scénario selon lequel les taux directeurs ont probablement atteint leurs pics. Depuis, les attentes des marchés s'enflamment quant à la prochaine étape, une baisse des taux d'intérêt.

Les taux directeurs sont redevenus l'outil principal de gestion de la politique monétaire, mais le resserrement monétaire est également passé par la normalisation des bilans des Banques centrales. Le bilan de la BCE en 2023 a baissé d'environ €2 trillions, dont l'essentiel vient du remboursement des opérations de refinancement de long terme des banques (TLTROs). En ce qui concerne les programmes d'achats d'obligations, les réinvestissements des titres dans le programme d'assouplissement quantitatif classique (APP) ont été arrêtés complètement en juillet 2023, tandis que la sortie du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) n'aura lieu qu'en 2024. Quant à la Fed, le non-réinvestissement des titres qui arrive à maturité avait déjà démarré en 2022 et s'est déroulé comme prévu en 2023 à un rythme d'environ 95 Md$ par mois. La normalisation des bilans semble avoir eu peu d'impact sur les marchés des taux et la prime de terme des taux américains.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont augmenté sur une bonne partie de l'année et ont atteint les 5 % sur le mois d'octobre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la réserve fédéral américaine lors de ses différentes réunions. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% sur le début du mois d'octobre. Néanmoins, les dernières publications en Europe et aux États-Unis sont venues rassurer les marchés quant à la trajectoire de l'inflation. Cette baisse significative des chiffres d'inflation couplée à un ralentissement de la croissance, a fait augmenter les probabilités de baisse de taux en 2024. Ainsi, les taux à 10 ans se sont fortement resserrés sur la fin d'année, de plus de 90bps en Allemagne et d'environ 110bps aux Etats-Unis.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment sur la première partie de l'année 2023. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage[1] attractif. En effet, mis à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites sur l'année. Cette compression des spreads[2] combinée à la détente des taux sur la fin d'année a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à Haut Rendement[3] a tenu le haut de l'affiche avec des performances qui avoisinent les 13% sur l'année (indice Bloomberg Barclays European High Yield). Les autres actifs obligataires de la Zone Euro ne sont pas en reste, avec une performance de plus de 8% pour le crédit de meilleure qualité dit « Investment Grade » et autour de 3,3% pour les actifs monétaires.

Actions :

L'année 2023 a finalement été un très bon millésime du point de vue des actions. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés et notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Ces grands écarts ont des justifications multiples, mais illustrent bel et bien à quel point l'année écoulée était l'année des extrêmes.

[1] Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

[2] Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

[3] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

Aux Etats-Unis, et malgré quelques secousses sur le premier trimestre de l'année et le vacillement du système bancaire, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance. En parallèle, le secteur technologique et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, révélée au travers de l'application Chat GPT, a propulsé les indices à la hausse. Entrainant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Nvidia, leader incontesté des puces GPU, a ainsi intégré le cercle des Magificent 7 (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla)[4] qui à eux seuls représentent 30% de la capitalisation boursière du S&P 500, et expliquent les deux tiers de sa performance en 2023. Sur l'année, le Nasdaq et le S&P 500 réalisent des performances de 44.64% et 26.29% respectivement (performances dividendes réinvestis).

En Europe, les actions ont également connu une belle année. Néanmoins, l'absence d'accélération de l'économie chinoise continue à peser sur les secteurs industriels. Dans ce contexte l'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22% (dividendes réinvestis) et le CAC 40 d'environ 20% (dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Divergence. C'est probablement le mot qui aura le mieux caractérisé l'année boursière écoulée. Divergence de politiques d'abord, avec d'un côté des banques centrales devenues très coercitives sous les coups de boutoir d'une inflation débridée, et de l'autre des politiques budgétaires toujours aussi accommodantes, marquées par de larges déficits dans les pays développés. Divergence économique ensuite, caractérisée par une Europe en quasi-récession, des Etats-Unis qui résistent admirablement du fait d'une consommation des ménages à toutes épreuves, et d'une Asie prise entre les espoirs d'une amélioration Japonaise et les déceptions liées à l'absence d'accélération de l'économie chinoise. Divergence de performances enfin, surtout au sein des marchés développés. Les Big Caps technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les Small Cap industrielles. Ces grands écarts ont des justifications multiples, mais illustrent bel et bien à quel point l'année écoulée était l'année des extrêmes.

L'année boursière que nous venons de vivre aura in fine reflété l'évolution des consensus sur les prévisions de taux et d'inflation. Le premier trimestre s'est d'ailleurs illustré par une surperformance relative de l'Europe sur les Etats-Unis. La politique monétaire était déjà plus agressive outre-Atlantique, les perspectives de ralentissement y apparaissaient plus marquées, mais surtout les marchés actions s'échangeaient encore sur niveaux de valorisation proche des hauts de cycle. Le premier coup de semonce est venu du système bancaire américain, étranglé entre des moins-values latentes importantes à l'actif du bilan, et des dépôts sous pression au fur et à mesure que les ménages consommaient leurs bas de laine. La faillite de Silicon Valley Bank a d'ailleurs réveillé le spectre de la crise de 2008. Les marchés actions ont consolidé, et la volatilité est remontée en flèche. Les épargnants en ont tiré les conclusions, en retirant massivement leurs dépôts des banques régionales pour les replacer dans des institutions financières jugées plus solides. Il faudra l'intervention massive de la réserve fédérale et du système de garantie des dépôts pour calmer les esprits, et organiser un retour à la normale.

Mais la prudence est restée de mise, d'autant que chacun s'attendait à voir la consommation des ménages pâtir de la fin des excédents d'épargne accumulées lors de la période covid. Les entreprises peinaient d'ailleurs à donner des indications d'activité sur l'ensemble de l'exercice, tant les volumes pouvaient apparaître sous pression. Il n'était d'ailleurs pas rare de voir des publications de résultats semestriels s'illustrer par des chiffres d'affaires en hausse, mais qui se décomposaient entre des volumes en baisse et des effets prix toujours en forte progression, symbole d'une inflation qui demeurait soutenue. Les marges des entreprises démontraient par ailleurs une forte capacité de résistance, mais n'en demeuraient pas moins suspectes du point de vue des investisseurs. Avec des volumes sous pression, le sentiment que celles-ci risquaient de refluer commençait à faire consensus. D'ailleurs, les PMI manufacturiers ne reflétaient-ils pas un certain pessimisme de la part des industriels, probablement en avance de phase sur un secteur des services toujours dynamique, mais forcément voué lui aussi à ralentir ?

[4] Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Le second trimestre nous démontrera le contraire, et installera le scénario qui perdurera tout au long de l'exercice. Contrairement aux attentes les plus pessimistes, la consommation des ménages ne montre pas de signe d'essoufflement. Il faut dire que les ménages bénéficient d'un taux de chômage très faible, qui continue à pousser les salaires vers le haut. Le pouvoir d'achat des consommateurs, notamment américains reste donc en territoire positif, et cela se constate mois après mois dans les ventes au détail. Seuls les ménages les plus modestes semblent être sous pression. Les sociétés de consommation courante constatent un début de trading down, et les profit warnings s'enchainent pour les activités exposées au quintile le moins riche. Même constat du côté du système bancaire, qui constate une remontée brutale des provisions sur les cartes de crédit pour les ménages les plus modestes. En revanche, pour les ménages les plus aisés, le « wealth effect » joue à plein. Les marchés remontent en flèche favorisant la valorisation des actifs, et l'épargne courante rémunère à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans, soutenant la consommation de services. Les secteurs liés à la restauration, aux loisirs, ainsi qu'au tourisme en bénéficient donc pleinement. Cette tendance perdurera tout au long de l'année.

Mais c'est bien fin avril que la tendance haussière va s'installer durablement. D'ailleurs, plus rien ne viendra la faire dérailler, pas même la dégradation de la situation géopolitique au Proche-Orient. L'avènement de l'intelligence artificielle générative, révélée au travers de l'application chat GPT va propulser tout l'écosystème à la hausse, entrainant le Nasdaq américain vers une nouvelle pluie de records. La star restera Nvidia, leader incontesté des puces GPU. Et sa performance lui permettra d'intégrer le cercle des Magnificent 7 (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla) qui à eux seuls s'octroient 30% de la capitalisation boursière du SP500, expliquent deux tiers de sa performance en 2023, et permettent à l'indice d'afficher une croissance des résultats légèrement positive, faute de quoi elle se serait inscrite en recul de près de 6%.

Cette hausse des marchés actions est donc en trompe l'œil en 2023. Les dichotomies de performances atteignent des niveaux records. Les petites et moyennes capitalisations rebondissent certes en novembre, mais continuent à s'afficher très en retrait des grands indices sur l'ensemble de l'année. Même constat du côté des titres « value », dont la décote s'accroit encore cette année, notamment à la lumière de la récente détente des taux longs observée ces dernières semaines. Les cycliques industrielles restent engluées dans des problématiques de déstockage, et restent sous la pression d'indicateurs avancés toujours mal orientés. Par ailleurs, l'absence d'accélération de l'économie chinoise continue à peser sur les secteurs industriels, particulièrement en Europe.

Concernant la gestion et la performance du Fonds, la stratégie en place dite "barbell" nous a permis de contrebalancer l'extraordinaire performance du secteur de la Technologie cette année, secteur sur lequel nous étions en moyenne sous-pondérés tout au long de l'année. Effectivement, notre sélection de titres a eu un impact positif comme avec Costco dans la consommation, Eli Lilly et Zoetis dans la santé, des segments de l'économie jugés plus défensifs par leur nature.

Dans d'autres domaines, nous avons aussi bénéficié d'une surexposition à Tesla dans l'automobile, à Alphabet et Netflix dans les services de communication, Palo Alto, Salesforce et Microsoft dans les logiciels et pour finir Marvell, AMD et Broadcom dans les semiconducteurs.

En face de cela, nous avons pâti d'une sous-exposition à Nvidia en début d'année, à Apple et Meta parmi les "Magnificent 7", sous-exposition que vous avons comblé au cours de la période.

Performances

Entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, la performance du Fonds a été de 20,07% pour la part I contre 21,41% pour l'indice de référence (S&P 500 EUR Net Total Return) et de 21,10% pour la part IH contre 22,19% pour l'indice de référence (S&P 500 EUR Hedged Net Total Return).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE PART I	FR0007017488	30/12/2022	29/12/2023	20,07%	21,41%	515,68	619,04
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE PART IH	FR0013423662	30/12/2022	29/12/2023	21,10%	22,19%	1 210,08	1 465,37

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	**CATEGORIE**	**ISIN**	**TITRE**	**ACQUISITIIONS**	**CESSIONS**
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US67066G1040	NVIDIA CORP	66 035 449,89	26 907 766,62
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US5949181045	MICROSOFT CORP	23 630 517,93	43 057 004,77
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US0378331005	APPLE INC	40 521 770,06	32 075 306,84
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US88160R1014	TESLA INC	496 604,78	27 981 915,73
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US1491231015	CATERPILLAR INC	24 465 545,96	876 897,05
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	24 158 958,56	18 349 659,28
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US02079K3059	ALPHABET INC	17 509 761,05	23 581 690,06
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US30303M1027	META PLATFORMS INC	21 121 078,91	13 539 069,13
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	18 145 423,36	20 827 829,91
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE	ACTIONS	US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	20 528 433,11	15 585 860,59

Réfaction

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 0,54€
- Dont par éligible à la réfaction de 40% : 0,54€
- Dont par non éligible à la réfaction : 0€

C1 - Public

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :
Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **141 887 202,62 euros**
- Taux : Pas de position au 29 décembre 2023
- Crédit : Pas de position au 29 décembre 2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29 décembre 2023
- Commodities : Pas de position au 29 décembre 2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 29 décembre 2023
- Options : Pas de position au 29 décembre 2023

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **Société Générale CIB**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2023, Ofi Invest Actions Amérique n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations dans le cadre des directives AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011, OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions règlementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.

2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :

   - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
   - Le complément, constitué du reste.

3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique…

4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :

   - Les objectifs fixés aux salariés ;
   - Leur contribution aux risques opérationnels ;
   - Le respect des objectifs SFDR ;
   - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
   - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	Dispositions relatives aux FGV • Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques. • Méthode : o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle. o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants. o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs. Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité : • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier	• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ; • l'observation de la politique de gestion des risques ; • la conformité avec les règlements internes ou externes… ; • le suivi des process de gestion. En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants : • Risques réglementaires : o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés. • Risques opérationnels : o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : o Respect des process extra-financier o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle
Dirigeants	Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise : • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : o croissance des actifs ; o parts de marché ; o amélioration du mix produit ; o diversification produits ;	Evaluation ad hoc (360 ou autre) Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.

	o diversifications géographique… Respect des valeurs du groupe Critères RSE • Image, notoriété…	
Resp. fonctions de contrôle	Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.	Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Les commerciaux	Collecte ; • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients…	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash. Pour les autres : Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes : • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus). Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois. Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.
Malus	Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori. • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : o Comportement frauduleux ou erreur grave ; o Non- respect des limites de risques ; o Non-respect des process ; o Départ de la personne. Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaitre, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)
(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Ofi Invest Actions Amérique n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Actions Amérique ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 26/03/2024 12:02:15

Séverine Ernest
Associée

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1 271 694 092,26**	**1 056 170 724,78**
Actions et valeurs assimilées	**1 271 694 092,26**	**1 056 170 724,78**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 271 694 092,26	1 056 170 724,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**-**	**-**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**143 052 555,30**	**3 375 145,04**
Opérations de change à terme de devises	141 887 202,62	2 758 603,11
Autres	1 165 352,68	616 541,93
Comptes financiers	**13 637 813,72**	**33 047 181,29**
Liquidités	13 637 813,72	33 047 181,29
Total de l'actif	**1 428 384 461,28**	**1 092 593 051,11**

C1 - Public

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**892 052 864,52**	**754 072 607,31**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**295 289 577,62**	**222 306 308,01**
Report à nouveau (a)	**7 438,62**	**13,07**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**98 527 710,84**	**112 246 004,44**
Résultat de l'exercice (a, b)	**1 063 155,75**	**239 416,92**
Total des capitaux propres	**1 286 940 747,35**	**1 088 864 349,75**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**141 443 713,93**	**3 728 701,36**
Opérations de change à terme de devises	140 364 253,04	2 726 240,70
Autres	1 079 460,89	1 002 460,66
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 428 384 461,28**	**1 092 593 051,11**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

C1 - Public

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 454 171,35	374 869,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 476 188,30	11 544 341,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**12 930 359,65**	**11 919 210,36**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	4 912,90	15 331,00
Autres charges financières	10 235,32	8 325,26
Total (II)	**15 148,22**	**23 656,26**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**12 915 211,43**	**11 895 554,10**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	11 791 288,40	11 677 668,92
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**1 123 923,03**	**217 885,18**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-60 767,28	21 531,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**1 063 155,75**	**239 416,92**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris et à New York à l'exception des jours fériés légaux en France sur la base des cours de clôture (ainsi, la valeur liquidative est calculée les jours fériés, à condition que les Bourses de Paris et de New York soient ouvertes).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus..

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou, à défaut, par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation..

Titres de créance négociables

- *Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois* seront amortis linéairement.
- *Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois* seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché). Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre..

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :
Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :
Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue..

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :
La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.
Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés..

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur

- à 1,00% TTC pour la part I.
- à 1,05% TTC pour la part IH.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Les frais indirects
Non significatif

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

- Pour la part I : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net. La Société de Gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

- Pour la part IH : la capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

- Pour la part I : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

- Pour la part IH : la capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

C1 - Public

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**1 088 864 349,75**	**1 178 716 811,74**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		214 923 363,77	291 478 836,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-235 934 041,67	-167 853 680,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		152 509 859,87	118 939 382,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-51 556 543,58	-42 748 296,82
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-1 837 797,93	-669 282,80
Différences de change		-29 783 703,93	42 411 313,95
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		148 858 992,37	-331 628 619,66
Différence d'estimation exercice N	324 061 445,22		
Différence d'estimation exercice N - 1	175 202 452,85		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-227 654,33	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		1 123 923,03	217 885,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**1 286 940 747,35**	**1 088 864 349,75**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	13 637 813,72	1,06
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

C1 - Public

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 637 813,72	1,06	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%	CAD	%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 271 694 092,26	98,82	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	3 212 293,91	0,25	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 554 735,86	1,05	2 165,87	0,00	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	138 306 656,16	10,75	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Achat à terme de devises	2 046 941,23
Contrepartie vente à terme de devises	139 840 261,39
Coupons à recevoir	1 165 352,68
Total créances	**143 052 555,30**
Dettes	
Vente à terme de devises	-138 306 656,16
Contrepartie achat à terme de devises	-2 057 596,88
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-1 011 923,39
Provision commission de mouvement	-67 537,50
Total dettes	**-141 443 713,93**
Total	**1 608 841,37**

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I	
Parts émises	147 117,0000
Parts rachetées	397 250,4440
Catégorie de parts IH	
Parts émises	91 891,0000
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts IH	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

C1 - Public

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts IH	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7 438,62	13,07
Résultat	1 006 103,82	240 224,03
Total	**1 013 542,44**	**240 237,10**
Affectation		
Distribution	1 002 839,07	231 796,71
Report à nouveau de l'exercice	10 703,37	8 440,39
Capitalisation	-	-
Total	**1 013 542,44**	**240 237,10**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 857 109,3797	2 107 242,8237
Distribution unitaire	0,54	0,11
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	131 216,60	-
Catégorie de parts IH		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	57 051,93	-807,11
Total	**57 051,93**	**-807,11**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	57 051,93	-807,11
Total	**57 051,93**	**-807,11**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

C1 - Public

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	295 289 577,62	222 306 308,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice	87 889 927,48	112 756 724,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**383 179 505,10**	**335 063 032,36**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	383 179 505,10	335 063 032,36
Capitalisation	-	-
Total	**383 179 505,10**	**335 063 032,36**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 857 109,3797	2 107 242,8237
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts IH		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 637 783,36	-510 719,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**10 637 783,36**	**-510 719,91**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 637 783,36	-510 719,91
Total	**10 637 783,36**	**-510 719,91**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	1 286 940 747,35	1 088 864 349,75	1 178 716 811,74	951 703 462,82	957 234 376,39
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	1 857 109,3797	2 107 242,8237	1 828 093,7487	2 010 798,3797	2 231 273,3647
Catégorie de parts IH	93 700,0000	1 809,0000	32 916,0000	29 500,0000	29 500,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	619,04	515,68	616,43	454,78	414,78
Catégorie de parts IH en EUR	1 465,37	1 210,08	1 574,17	1 261,75	1 075,42(1)
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	0,54	0,11	-	0,15	0,74
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-104,49	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	114,13	-282,21	64,78	138,49	22,06

(1) La catégorie de parts IH a été créée le 17/09/2019 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

C1 - Public

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**1 271 694 092,26**	**98,82**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 271 694 092,26	98,82
A.J.GALLAGHER	USD	71 622,00	14 580 505,46	1,13
ABBOTT LABORATORIES	USD	111 286,00	11 088 806,43	0,86
ACADIA HEALTCARE	USD	83 289,00	5 862 990,67	0,46
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	108 043,00	14 417 796,25	1,12
ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	USD	114 370,00	13 125 139,09	1,02
ALPHABET INC	USD	487 408,00	61 635 833,54	4,79
AMAZON.COM INC	USD	368 664,00	50 708 195,50	3,94
ANALOG DEVICES INC	USD	55 925,00	10 052 476,35	0,78
APPLE INC	USD	492 252,00	85 794 846,84	6,67
APTIV REGISTERED SHS	USD	172 402,00	14 002 541,47	1,09
ARISTA NETWORKS	USD	43 985,00	9 377 547,05	0,73
BANK OF AMERICA CORP	USD	884 400,00	26 956 726,56	2,09
BLACKROCK INC A	USD	32 736,00	24 057 470,51	1,87
BROADCOM INC	USD	22 081,00	22 312 873,99	1,73
CATERPILLAR INC	USD	97 175,00	26 009 806,05	2,02
CHECK POINT SOFTWARE TECHNOLOGIES	USD	47 210,00	6 529 865,48	0,51
CONSTELLATION BRANDS INC-A	USD	56 709,00	12 410 628,48	0,96
COSTCO WHOLESALE	USD	28 958,00	17 303 758,33	1,34
CYBERARK SOFTWARE LTD	USD	33 046,00	6 552 959,13	0,51
ELI LILLY & CO	USD	28 480,00	15 028 797,90	1,17
EMERSON ELECTRIC CO	USD	173 816,00	15 314 815,81	1,19
EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	USD	20 335,00	14 826 058,62	1,15
EXELON CORP	USD	500 354,00	16 260 995,43	1,26
FREEPORT MCMORAN INC	USD	417 233,00	16 078 947,01	1,25
GOLDMAN SACHS GROUP	USD	50 803,00	17 741 613,46	1,38
HALLIBURTON CO	USD	502 314,00	16 438 375,14	1,28
HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	USD	29 395,00	7 202 859,37	0,56
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	101 298,00	7 425 065,91	0,58
IQVIA HOLDINGS INC	USD	90 447,00	18 945 029,52	1,47
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	USD	286 727,00	14 961 249,52	1,16
JP MORGAN CHASE & CO	USD	184 324,00	28 383 209,52	2,21
LAMB WESTON HOLDINGS INC	USD	141 816,00	13 876 695,28	1,08
LINDE PLC	USD	52 425,00	19 491 668,63	1,51
MARTIN MARIETTA	USD	26 588,00	12 008 345,70	0,93
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	236 561,00	12 915 397,56	1,00
MASTERCARD INC SHS A	USD	47 681,00	18 409 834,16	1,43
MEDTRONIC PLC	USD	273 471,00	20 394 279,62	1,58
MERCK AND CO INC	USD	265 436,00	26 196 381,41	2,04
META PLATFORMS INC	USD	79 381,00	25 435 838,28	1,98
MICROSOFT CORP	USD	265 359,00	90 332 320,97	7,02

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
MONDELEZ INTERNATIONAL	USD	242 946,00	15 929 551,24	1,24
MORGAN STANLEY	USD	114 638,00	9 677 267,46	0,75
NETFLIX INC	USD	15 827,00	6 975 829,23	0,54
NEXTERA ENERGY INC	USD	240 068,00	13 200 317,13	1,03
NVIDIA CORP	USD	132 312,00	59 316 117,00	4,61
ORACLE CORP	USD	207 494,00	19 803 641,35	1,54
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	USD	130 441,00	10 564 935,74	0,82
PEPSICO INC	USD	133 281,00	20 491 961,29	1,59
PHILLIPS 66	USD	174 429,00	21 023 380,31	1,63
PROCTER AND GAMBLE CO	USD	90 095,00	11 951 768,71	0,93
QUALCOMM INC	USD	98 588,00	12 907 964,01	1,00
REPUBLIC SERVICES INC	USD	121 367,00	18 118 528,01	1,41
REXFORD INDUSTRIAL REALTY INC REIT	USD	123 641,00	6 279 147,33	0,49
SALESFORCE.COM	USD	90 764,00	21 621 001,19	1,68
SLB	USD	392 378,00	18 484 905,73	1,44
T-MOBILE US INC	USD	150 168,00	21 795 532,92	1,69
TARGA RESOURCES	USD	153 209,00	12 048 400,70	0,94
TESLA INC	USD	42 488,00	9 557 251,84	0,74
THERMO FISHER SCIE	USD	34 228,00	16 446 729,84	1,28
UNION PACIFIC CORP	USD	52 404,00	11 652 080,28	0,91
UNITEDHEALTH GROUP	USD	69 542,00	33 143 327,52	2,58
VISA INC-A	USD	56 762,00	13 377 980,99	1,04
WALMART INC	USD	51 103,00	7 293 158,87	0,57
YUM BRANDS INC	USD	110 632,00	13 085 753,06	1,02
ZOETIS INC	USD	36 374,00	6 499 014,51	0,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**-**	**-**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

C1 - Public

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**143 052 555,30**	**11,12**
Dettes			**-141 443 713,93**	**-10,99**
Comptes financiers			**13 637 813,72**	**1,06**
ACTIF NET			**1 286 940 747,35**	**100,00**